

DES MATERIAUX EN CIRCUIT COURT
POUR UN MEILLEUR RAPPORT
PERFORMANCE-PRIX

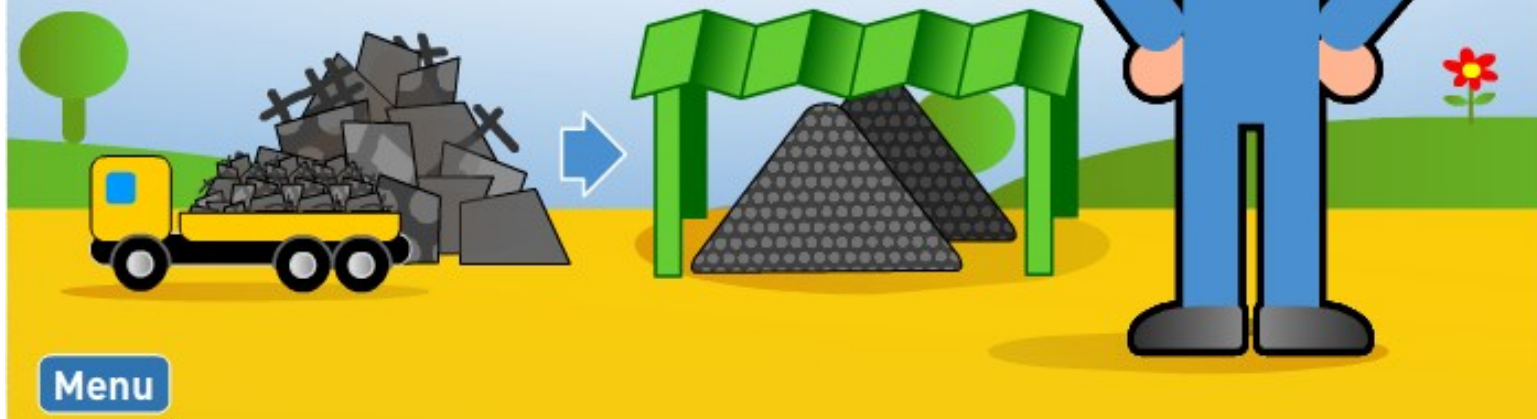
LES GRAVES DE MÂCHEFERS

Chiffres nationaux	
Tonnage annuel de déchets non-dangereux incinérés	14 millions
Tonnage annuel de MIDND* produits	3 millions
Tonnage annuel de MIDND* valorisé	2 millions
Nombre d'IME (Installations de Maturation et d'Elaboration)	72
Législation en vigueur	Arrêté Ministériel du 18 Novembre 2011



CLIQUEZ ICI

Pour découvrir le processus
de transformation des mâchefers
avec **YPREMA**



Vrai ou Faux ?

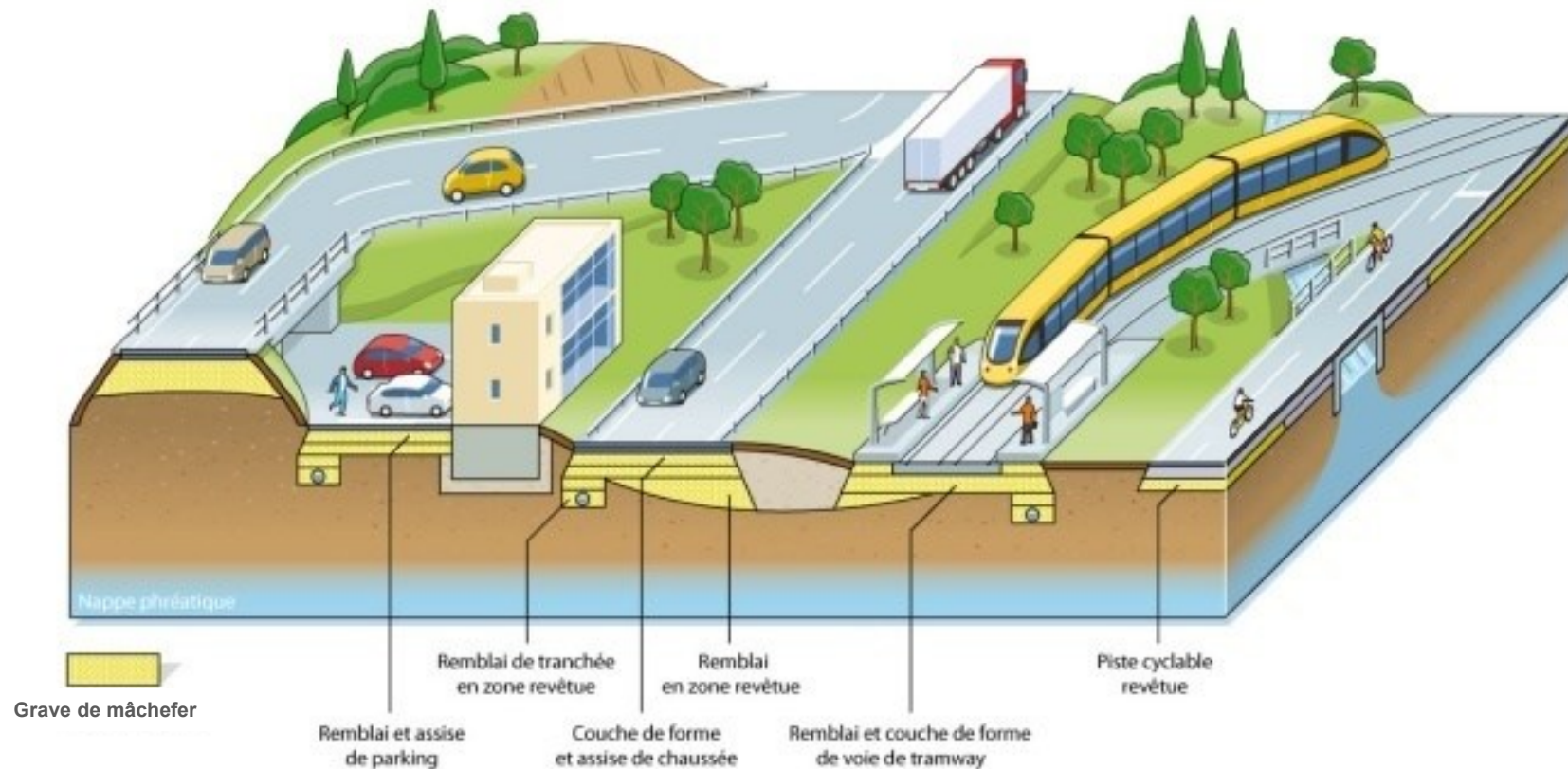
**L'utilisation de graves de mâchefer
est interdite en dehors des
ouvrages routiers.**

FAUX

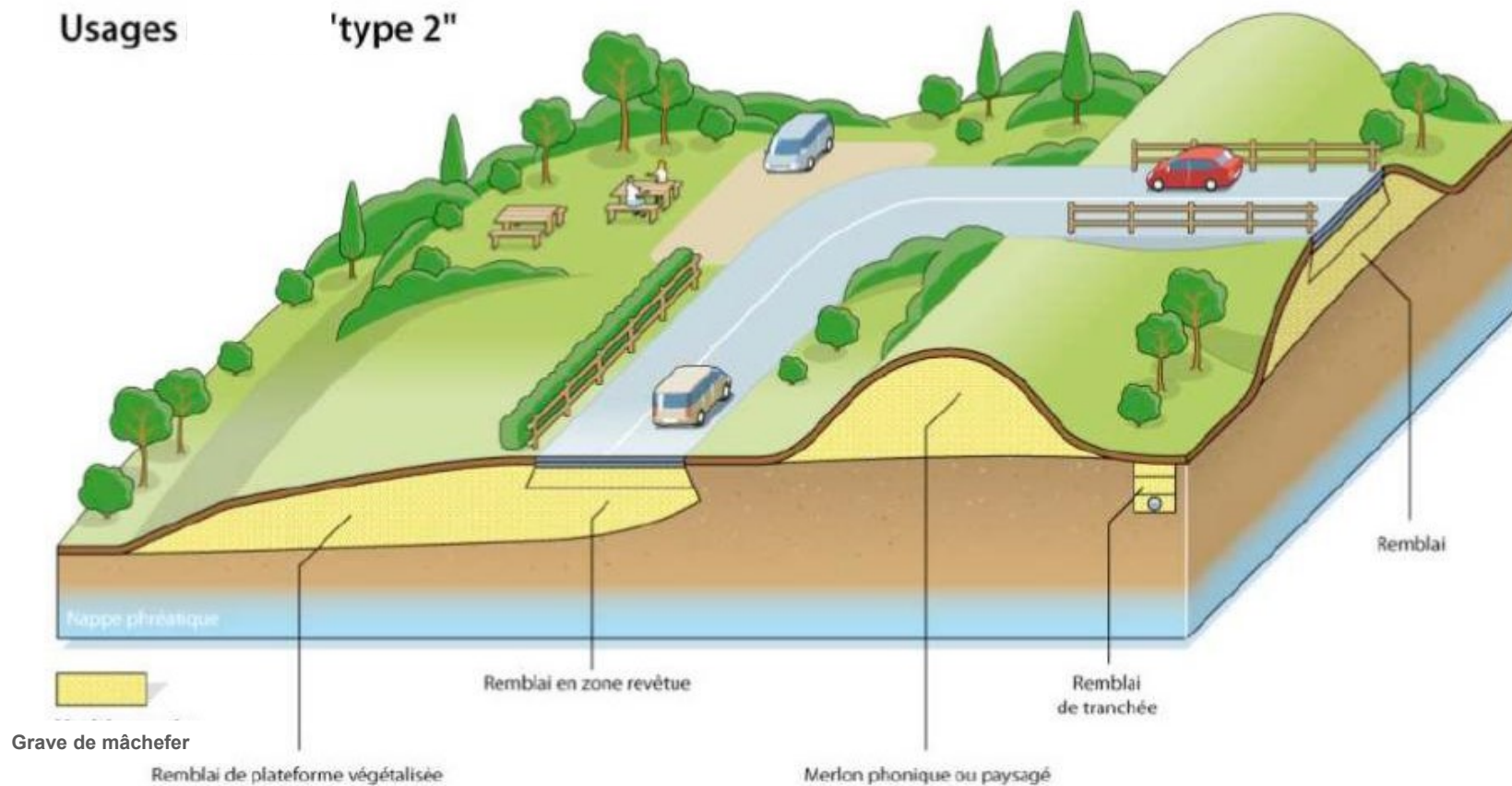
Si l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011 n'aborde que le recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux, il n'est pas interdit aux exploitants d'installation de maturation et d'élaboration (IME) d'envisager d'autres voies de valorisation en lien avec les services de l'État.

Usages

"type 1"



Usages 'type 2'



Vrai ou Faux ?

Les graves de mâchefer peuvent être recyclées à nouveau.

Dans le cadre des dispositions applicables aux matériaux de déconstruction issus du BTP, les graves de mâchefer peuvent être recyclées à nouveau, qu'elles proviennent d'opérations d'entretien, de réhabilitation ou de démantèlement d'ouvrages routiers.

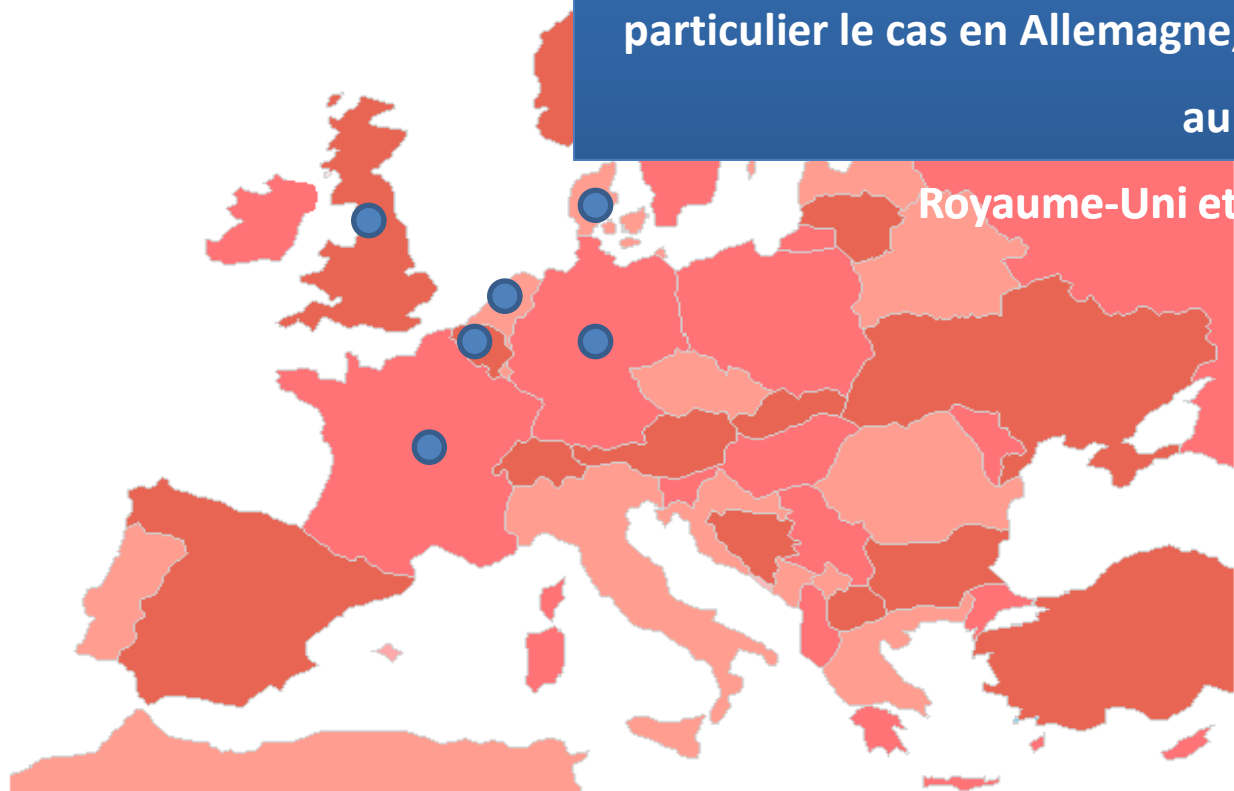


Vrai ou Faux ?

La France n'est pas le seul pays européen à recycler ses graves de mâchefers.

VRAI

Même s'il n'existe pas de texte fondateur européen permettant d'homogénéiser les pratiques, la plupart des grands pays européens recyclent leurs mâchefers. C'est en particulier le cas en Allemagne, au Pays-Bas, au Danemark, au



Vrai ou Faux ?

Pour utiliser des graves de mâchefer sur un chantier, il faut une autorisation préfectorale.



FAUX

L'utilisation de graves de mâchefer sur les chantiers n'est soumise à aucune autorisation préfectorale. En revanche, l'exploitant de l'installation de maturation et d'élaboration (IME) d'où proviennent ces graves doit disposer d'une autorisation préfectorale pour les produire et les recycler.

Esplanade Flechambault - Reims

Vrai ou Faux ?

Les graves de mâchefer ne sont pas les seuls matériaux alternatifs à être soumis à des prescriptions d'usage environnementales.

VRAI

Tous les matériaux alternatifs recyclés en travaux publics sont concernés. Une démarche d'évaluation de l'acceptabilité environnementale des matériaux alternatifs en technique routière a été validée par le ministère en charge du Développement durable.

Merci de votre attention

Antoine Pereira Da Vale

01 49 62 01 23

antoine.pereira@yprema.fr

www.yprema.fr